



Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources : eau, matériels, déchets, énergie

Les leviers permettant de promouvoir l'économie des ressources, sont multiples car ils renvoient aux différents domaines de l'activité sportive (locaux, bateaux...), et du comportement individuel.

- Sensibilisation : informations, affiches, dépliants, Dvd...
- Engagements éthiques ou contractuels : chartes, Agenda 21.
- Promotion d'aménagements et d'équipements.
- Promotion et reconnaissance : labels...

L'action de la FFESSM se concrétise essentiellement par la diffusion d'outils développés par les institutions publiques (ministère du Développement Durable ou ministère du Sport en particulier, ADEME) ou par des partenaires (CNOSF...).

Promotion de la « sobriété énergétique »

- Transports à faibles émissions de Co₂ : transports en commun (trains, covoiturage), pour se rendre sur les sites de pratique, sur les manifestations (compétitions...), aux réunions.
- Éclairages adaptés aux besoins (locaux des clubs) et à la performance énergétique des équipements (ampoules basse consommation...).
- Équipements à faible consommation énergétique (moteurs de bateau, compresseurs) lors de leur renouvellement, et effectuer des entretiens réguliers limitant l'émission de polluants.

Réduction de la consommation en eau potable

- Limiter la durée des douches en piscine, dans les locaux clubs, sur les ports (minuteurs, jets à débit limité...).
- Installation de bacs de rinçage pour le matériel.

Matériels, déchets et pollutions

- Prolonger la durée de vie des matériels par l'entretien, les réparations.
- Privilégier les achats éco-responsables : papier, lestage des plongeurs, gobelets...
- Organiser le tri sélectif dans les clubs.
- Proscrire le rejet à la mer d'emballages, de mégots, non-biodégradables.
- Éviter le rejet à la mer d'huiles, de carburants, de détergents utilisés pour le fonctionnement et l'entretien des bateaux.
- Éviter le rejet à la mer de savons non biodégradables (enfilage des combinaisons, rinçage).

Les activités subaquatiques ne génèrent pas de pollutions directes, aussi la lutte contre les pollutions vise davantage les comportements à bord ou pour l'entretien des bateaux. La FFESSM s'associe aux campagnes de prévention visant à limiter toute pollution du milieu aquatique.

Pour en savoir plus

- Le site internet du **ministère en charge de la Mer** :
<<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prevenir-les-pollutions-aquatiques.html>>

Pour aller plus loin

- Le site du **ministère du Développement Durable**, avec une page sur les éco-gestes en mer :
<<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prevenir-les-pollutions-aquatiques.html>>
- Le site de l'**ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) :
<<http://www2.ademe.fr/>>
- Le réseau « **ECONAV** » est une association qui travaille sur l'ensemble des options écologiques pour la construction, l'utilisation, l'accueil et la fin de vie des bateaux de pêche, de plaisance, de transport et de service. Il met en ligne des fiches pratiques sur les matériaux de construction et d'entretien du bateau : <<http://www.econav.org>>

Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources :
eau, matériels, déchets, énergie

Action FFESSM

Manifestations éco-responsables



Intégrer le développement durable dans une manifestation, est l'occasion d'afficher les implications de la FFESSM envers l'environnement, de rappeler au public des manifestations les enjeux de cette démarche (enjeux planétaires, humains, sociaux et économiques) ainsi que les retours positifs en termes d'image.

La FFESSM a mis en ligne à destination de tous les organisateurs de manifestations et de compétitions un guide qui, en préambule, livre plusieurs axes de travail.

Axes de travail

Le choix du site :

- Le site de la manifestation fait-il l'objet d'une réglementation environnementale particulière (réserve naturelle, site Natura 2000, parc marin...)?
- Les activités ont-elles une incidence sur le milieu, la faune et la flore ?
Si oui quels comportements ou aménagements peuvent être proposés pour réduire les incidences ?

Transports :

- Minimiser les déplacements individuels et optimiser l'organisation des déplacements collectifs/et respectueux de l'environnement.

Achats, équipements, prestations :

- Privilégier si possible les écolabels officiels. Pour les accessoires promotionnels, sélectionner les produits en fonction de critères environnementaux ou éthiques (produits recyclés, recyclables ou encore issus du commerce équitable, sacs réutilisables et de qualité écologique...).

Annuaire des produits recyclés et des entreprises : <www.produits-recycles.com>.

- Choisir des équipements et matériaux réutilisables ou recyclables (calicots, affiches...).

Éditions et communication responsables :

- Limiter le nombre et la taille des supports papier : préférer le courrier électronique aux envois postaux, préférer l'impression recto-verso...
- Utiliser les imprimeurs et éditeurs engagés dans la marque « imprim'vert » qui concrétise des pratiques respectueuses de l'environnement <www.imprimvert.fr>.

Prévention des déchets, gestion des déchets, collecte... :

- Maîtriser la production des déchets générés lors de la manifestation est un point qui représente sans doute la partie la plus visible de l'engagement des organisateurs.
- Dans le cas d'une utilisation de vaisselle ou de gobelets, privilégiez de la vaisselle réutilisable ou encore de la vaisselle en matériaux recyclables ou biodégradables.
- Recherchez un accord avec la collectivité compétente en matière de gestion des déchets pour récupérer des objets en déchetteries, afin que les déchets soient éliminés suivant des filières conformes.

Économies d'eau :

- Diffuser les consignes d'utilisation des douches et toilettes.
- Sensibiliser aux économies d'eau, notamment pour le rinçage du matériel, en préférant l'usage de bacs aux dimensions appropriées plutôt que l'usage de l'eau courante.

Valorisez l'implication éco-responsable

Informez les participants, les partenaires, la presse... sur les engagements et les actions conduites en matière d'environnement.

Extrait du guide FFESSM des manifestations.

Pour en savoir plus sur l'éco-conception de manifestations

- Guide de l'Éco-communication, vers une communication plus éco-responsable : <www.ademe.fr/>
- Site des éco-événements
- Conseils et recensement des bonnes pratiques
- CNOSF : « Charte du sport pour le développement durable », Agenda 21 du sport français : <www.eco-evenement.org>

Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources :
eau, matériels, déchets, énergie



Action FFESSM Le bilan carbone



Quel contexte ?

Le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la croissance démographique et la consommation exponentielle... ces constats nous questionnent tous.

Notre « empreinte » écologique s'amplifie.

Pour lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, il est urgent de changer nos comportements dans notre vie et donc aussi dans nos loisirs, dont le sport. Cette dynamique de limitation des impacts doit s'appuyer sur une nécessaire prise de conscience, à partir d'un état des lieux, notamment sur les volets énergétique et climatique.

C'est ce que permet de réaliser le bilan carbone.

Qu'est-ce que la méthode bilan carbone ?

Le bilan carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), développé depuis 2004 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Quels chiffres sont obtenus avec la méthode bilan carbone ?

Cette méthode prend en compte :

- Les émissions directes de GES : par exemple, l'utilisation de l'énergie pour le chauffage.
- Et les émissions indirectes engendrées par l'activité, par exemple à cause de la fabrication des fournitures utilisées (papier de bureau, équipements sportifs).
- Des transports générés pour l'acheminement de ces fournitures.
- Des déplacements des salariés et des sportifs.
- De la construction des bâtiments occupés.
- De l'alimentation (fabrication, transport des marchandises...).
- De la fin de vie des déchets engendrés.

Quels sont les objectifs de la méthode bilan carbone ?

L'objectif général d'un bilan carbone pour une association sportive est triple :

- Permettre d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par ses activités (stages de formation, rassemblements statutaires, compétitions, locaux, etc.).
- Déterminer des priorités d'actions et aider à la mise en place de plans d'action pour réduire les émissions.
- Évaluer la dépendance des activités sportives fédérales aux variations du coût de l'énergie et identifier des leviers de réduction de coûts.

Comment réaliser un bilan carbone ?

En interne : le bilan carbone peut être réalisé par un membre de l'association qui aura, au préalable, participé à une session de formation bilan carbone. Cette formation, organisée par l'ADEME, permet d'acquérir l'outil et les bases indispensables pour la réalisation d'un tel travail.

Un guide méthodologique bilan carbone spécifique aux activités sportives fédérales, est disponible sur : www.ademe.fr/bilan-carbone.

Avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé : recours à un prestataire externe, habilité par l'ADEME à utiliser la méthode bilan carbone. L'association pourra bénéficier d'une aide financière de l'ADEME.